

Marché ou socialisation : quel avenir pour l'électricité ?

Le 18 mars s'est tenu à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne le débat « Marché ou socialisation : quel avenir pour l'électricité ? », organisé par le Master Droit de l'Énergie. Anne Debregeas, ingénieure économiste chez EDF et porte-parole du syndicat SUD Énergie, y a échangé avec Boris Solier, maître de conférences en économie à l'Université de Montpellier et conseiller scientifique de la chaire European Electricity Markets de l'Université Paris Dauphine. Les deux intervenants défendent des visions contrastées de la gestion du système énergétique français depuis 1945 et des solutions permettant aujourd'hui de concilier souveraineté, justice sociale et transition énergétique.

Le débat s'est déroulé en trois temps. Dans un premier temps, les intervenants ont dressé un bilan de la gestion du secteur de l'électricité en France depuis 1945, en distinguant la période de gestion publique, de l'après-guerre aux années 1980, puis la période d'ouverture à la concurrence qui a suivi. Dans un second temps, ils ont analysé la crise du marché de l'électricité survenue en 2021. Enfin, ils ont confronté leurs visions quant à l'avenir du système et à la réforme récente du marché européen.

1. La gestion du système électrique depuis 1945

Anne Debregeas a d'abord rappelé les bénéfices liés à la constitution, en 1946, d'un monopole public autour d'EDF dans le contexte de la Reconstruction. Ce modèle a permis de réaliser les investissements massifs dont le pays avait alors un besoin crucial, notamment dans le nucléaire, l'hydroélectricité et le développement des réseaux électriques, encore très fragmentés à l'époque. Il s'agissait essentiellement d'investissements de très long terme — parfois supérieurs à soixante ans — dont on peut douter qu'ils auraient pu être assumés par le seul secteur privé.

L'engagement de l'État a ainsi permis un maillage complet du territoire et garanti un accès largement généralisé à l'électricité, à des prix parmi les plus bas d'Europe. Si elle reconnaît que des critiques légitimes ont pu être formulées, notamment en matière de gouvernance démocratique, Anne Debregeas souligne que ce modèle constitue néanmoins un succès largement reconnu, y compris par de nombreux économistes libéraux. L'expertise technique développée par l'entreprise, en particulier dans les domaines nucléaire et hydroélectrique, demeure par ailleurs reconnue à l'international.

Dans ce contexte, la mise en concurrence a été vécue — notamment en interne — comme une réforme imposée par l'Europe à un système qui n'en éprouvait pas le besoin. Elle souligne l'écart entre les promesses initiales et les résultats observés. La première promesse concernait une baisse des prix. Or, depuis 2007, ceux-ci ont doublé, même si cette évolution ne peut être imputée à la seule libéralisation : la guerre en Ukraine ou les problèmes de corrosion du parc nucléaire ont également joué un rôle important. Elle insiste toutefois sur le fait que ce sont les prix, et non les coûts de production, qui ont fortement augmenté : ces derniers n'auraient jamais dépassé 110 €/MWh, tandis que les prix de marché ont parfois franchi les 1 000 €/MWh.

La seconde promesse portait sur la liberté de choix offerte aux consommateurs. Dans les faits, celle-ci s'est traduite par une multiplication des intermédiaires, une complexification des offres et des

démarches peu lisibles, ainsi que par des pratiques de démarchage fréquentes, parfois abusives voire frauduleuses. La mise en concurrence a en revanche favorisé, selon elle, l'émergence de marchés intégrés à l'échelle européenne.

De son côté, Boris Solier reconnaît le rôle déterminant de la gestion publique dans la construction des infrastructures énergétiques, mais en propose une lecture plus nuancée. Il rappelle que la libéralisation ne relève pas uniquement de l'Union européenne, mais s'inscrit dans une dynamique plus large, amorcée notamment au Royaume-Uni sous l'impulsion de Margaret Thatcher. Celle-ci visait à la fois à affaiblir le pouvoir des syndicats de mineurs et à tirer parti des faibles coûts du gaz extrait en mer du Nord.

Il souligne également que l'un des objectifs de ces réformes était de renforcer la sécurité d'approvisionnement à l'échelle européenne. Par ailleurs, le monopole public n'a pas permis d'éviter les effets des chocs pétroliers des années 1970, le programme nucléaire français n'ayant produit pleinement ses effets qu'à partir de la fin des années 1980. Il rappelle enfin que si le modèle monopolistique a fonctionné en France, ce succès dépend de conditions institutionnelles spécifiques et ne saurait être généralisé.

Concernant les promesses associées à la libéralisation, Boris Solier observe qu'entre 1990 et 2007, celle-ci s'est effectivement traduite par une baisse des prix, notamment grâce au recul du coût du gaz, tendance qui s'est inversée à partir de la crise énergétique de 2021.

2. Quelle analyse de la crise ?

Le débat s'est ensuite tourné vers l'analyse de la crise du marché de l'électricité. Pour Anne Debregeas, celle-ci s'explique en grande partie par l'intégration du système électrique français au marché européen et à son mode de tarification. Celui-ci repose sur le principe de la tarification marginale, c'est-à-dire le prix nécessaire à la mise en service de la dernière unité de production permettant d'équilibrer le réseau, généralement une centrale à gaz. Toute hausse du prix du gaz entraîne donc mécaniquement une hausse du prix de l'électricité.

Elle rappelle ainsi que, pour les 60 % de particuliers restés aux tarifs réglementés de vente (TRV), la hausse a été limitée à « seulement » 46 %, en partie grâce à l'intervention de l'État. En revanche, pour les 40 % soumis aux prix de marché, les factures ont parfois fortement augmenté. Dans les secteurs n'ayant plus accès aux TRV — notamment les collectivités et les entreprises — la crise a parfois été vécue comme une véritable épreuve. Plus largement, elle a contribué à l'inflation, accru la précarité et freiné les investissements en faveur de la décarbonation. Au total, selon un rapport de la Cour des comptes de 2024 qu'elle cite, la crise aurait engendré un surcoût de 37 milliards d'euros en deux ans pour les consommateurs et les contribuables, par rapport aux coûts de production.

Boris Solier propose une lecture différente. Selon lui, la crise récente est avant tout une crise du prix du gaz — multiplié jusqu'à vingt au plus fort de la crise — et non du marché électrique européen en tant que tel. Les prix de l'électricité reflétaient surtout une anticipation du risque de défaillance, d'autant plus élevé que la production nucléaire était fortement réduite en raison de problèmes

techniques et que la production hydroélectrique était elle-même affaiblie, 2021 ayant été une année particulièrement sèche.

Il souligne également que la crise a mis en évidence la résilience du marché électrique et l'efficacité des interconnexions européennes. Si celles-ci existaient avant la libéralisation, elles n'étaient pas toujours utilisées de manière optimale. Enfin, il rappelle qu'entre 2010 et 2020, les prix étaient structurellement orientés à la baisse, notamment grâce au développement des énergies renouvelables et des infrastructures d'interconnexion.

Il reconnaît néanmoins que le fonctionnement actuel du marché présente des limites : forte volatilité, absence de signal de long terme pour sécuriser les investissements, et apparition de rentes infra-marginales lors des pics de prix, qui doivent être encadrées pour préserver l'équité.

3. La réforme du marché européen de l'électricité

Boris Solier est d'abord revenu sur l'esprit général de la réforme. Celle-ci repose sur un double objectif : préserver l'efficacité de la tarification marginale à court terme — utile pour l'allocation des capacités et le fonctionnement des interconnexions — tout en introduisant davantage de stabilité pour encourager les investissements de long terme. Cela passe notamment par le développement des contrats de long terme, tels que les contrats pour différence (CfD) et les contrats d'achat d'électricité (PPA).

Selon lui, ces deux instruments présentent des avantages complémentaires. Les CfD permettent de garantir un prix ex post tout en conservant un lien avec le marché, ce qui peut être favorable aux finances publiques. Les PPA, conclus directement entre producteurs et consommateurs, n'impliquent pas de coût direct pour l'État, mais sont soutenus par des mécanismes de garantie publique afin de limiter les risques de défaillance.

Anne Debregeas se montre plus critique. Elle estime que la réforme reste insuffisante, car elle ne remet pas en cause le principal problème : l'indexation des prix de l'électricité sur ceux du gaz. Elle y voit une incapacité des pouvoirs publics à reconnaître le caractère de monopole naturel du système électrique, d'autant plus que l'électricité est un bien essentiel à la demande peu flexible, conférant un pouvoir de marché important aux producteurs.

Elle critique également les instruments proposés. Selon elle, les CfD ne constituent qu'une version à peine modernisée de mécanismes déjà existants, tout en faisant peser l'essentiel des risques sur l'État. Quant aux PPA, ils pourraient favoriser les grands consommateurs, au détriment des plus petits, qui resteraient exposés aux producteurs les plus coûteux.

4. Quelles alternatives ?

Pour Boris Solier, le problème ne tient pas tant à la tarification marginale qu'à une « désoptimisation » du système, notamment liée aux politiques de soutien aux énergies renouvelables — pourtant nécessaires à la décarbonation. Il défend le maintien de ce mécanisme, qu'il considère comme un outil efficace pour révéler les coûts et orienter les comportements. Il rappelle que cette logique était déjà à

l'œuvre dans le fonctionnement d'EDF en monopole, où les centrales étaient mobilisées par ordre de coût croissant.

Selon lui, les rentes infra-marginales peuvent contribuer à couvrir les coûts fixes, à condition d'être correctement encadrées. Il plaide ainsi pour le maintien des mécanismes de marché à court terme, complétés par des dispositifs de long terme pour sécuriser les investissements.

Anne Debregeas défend une approche plus radicale. Elle critique un système qui produit des prix très volatils, largement influencés par le gaz et déconnectés des coûts réels de production, pourtant stables et prévisibles. Elle rappelle que la tarification marginale repose sur des hypothèses théoriques — notamment la flexibilité du parc de production — qui ne sont pas vérifiées dans la réalité.

Elle propose de conserver le mécanisme d'appel des centrales (*merit order*), tout en sortant de la tarification marginale pour la fixation des prix. Elle préconise un retour à des tarifs réglementés couvrant les coûts de production, afin de garantir davantage d'équité. Elle défend également une propriété publique des principaux moyens de production, afin de réduire le coût du capital, tout en maintenant une concurrence lors des appels d'offres pour la construction de nouvelles capacités.

Conclusion

Ce débat a mis en lumière deux lectures profondément différentes du fonctionnement et de l'avenir du système électrique. D'un côté, Anne Debregeas souligne les limites structurelles du marché, en insistant sur la nécessité de sortir d'une logique de tarification marginale jugée inadaptée à un secteur aussi capitalistique et essentiel. De l'autre, Boris Solier défend les apports de l'intégration française au marché européen, tout en reconnaissant la nécessité d'en corriger les imperfections par des mécanismes de régulation et de long terme.

La transformation du système électrique constitue un enjeu majeur, à la croisée des impératifs de souveraineté, de transition énergétique et de justice sociale. Trancher ce débat ou trouver un terrain d'entente entre ces différentes visions est donc essentiel si l'on veut faire face à ces défis.

Romain Schweizer & Domitilla Caponio

